

Projet photovoltaïque - La Javelotte

Commune d'Autry-le-Châtel



Bulletin d'information n°2 - Juillet 2025

Madame, Monsieur,

En mai 2022, nous vous avons fait parvenir un premier bulletin afin de dévoiler les contours du projet photovoltaïque. Afin de recueillir toutes vos observations, une concertation préalable s'était tenue un mois plus tard.

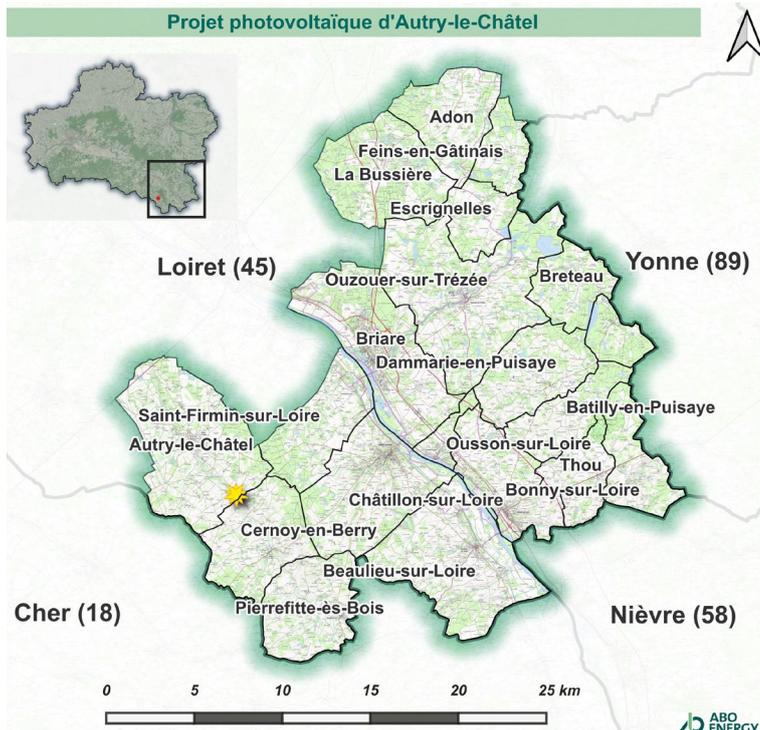
De nombreux changements se sont produits depuis. Notre société a changé de nom, elle est devenue : ABO Energy. Ce nouveau nom reflète mieux le positionnement de l'entreprise.

Le projet de centrale photovoltaïque au sol, que nous menons depuis de nombreuses années sur le territoire de la commune d'Autry-le-Châtel, a connu lui aussi certaines évolutions. Aujourd'hui, le projet est actuellement en phase d'instruction.

Dans ce cadre, ce présent bulletin a pour vocation de revenir sur les caractéristiques du projet dans sa version finale. Il offre une rétrospective des événements qui se sont déroulés ces dernières années et détaille le calendrier des prochaines étapes prévues à l'horizon 2026.

Quentin Monge, responsable de projet photovoltaïque

Un projet dans le Sud-Est du Loiret (45)



Le projet de parc photovoltaïque d'Autry-le-Châtel (45) se situe aux lieux-dits de « La Javelotte », et « La Prairie du Moulin Brûlé ».

À l'origine, la zone d'étude couvrait environ 13 hectares.

Cependant, au cours des deux dernières années, le projet a connu plusieurs évolutions importantes.

Afin de mieux répondre aux résultats des études menées et d'optimiser la production d'énergie, le périmètre du projet a été élargi. Des parcelles voisines, jusque-là non exploitées depuis 2018, ont été intégrées au projet.

Ainsi, la surface totale du projet s'étend désormais sur environ 26 hectares.

Toutefois, seule une surface de 22 hectares a été retenue pour l'implantation des panneaux photovoltaïques. Cette zone sera clôturée, une coactivité ovine prendra place au sein du parc, dans le respect des recommandations environnementales.

Principales évolutions du projet :

- Surface initiale : 13 hectares
- Surface totale clôturée après extension : 22 hectares

Chronologie

2020

- Acquisition des droits fonciers
- Premiers contacts avec les élus locaux et présentation du projet

2022

- Mai** : Distribution du bulletin n°1
- Juin** : Concertation préalable auprès des habitants sur le projet

2023

- Mars** : Suspension du projet & informations des élus locaux (communes et EPCI)
- Extension foncière du projet (ajout de 13 ha)
- Complément d'études à la suite de l'agrandissement
- Second examen en Pôle ENR & Délibération des élus

2024

- Finalisation de l'étude d'impact
- 03 mai** : Dépôt du Permis de construire & démarrage de l'instruction

2025

- 27 février** : Examen du projet PV en CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers)
- 31 mars** : Avis FAVORABLE de la CDPENAF pour l'ensemble du projet PV

Les prochaines étapes (dates prévisionnelles) :

Hiver 2025

- Démarrage de l'enquête publique

2026

- Obtention de l'autorisation administrative (Permis de Construire)
- Démarrage du diagnostic archéologique
- Démarrage des travaux de construction de la centrale et raccordement



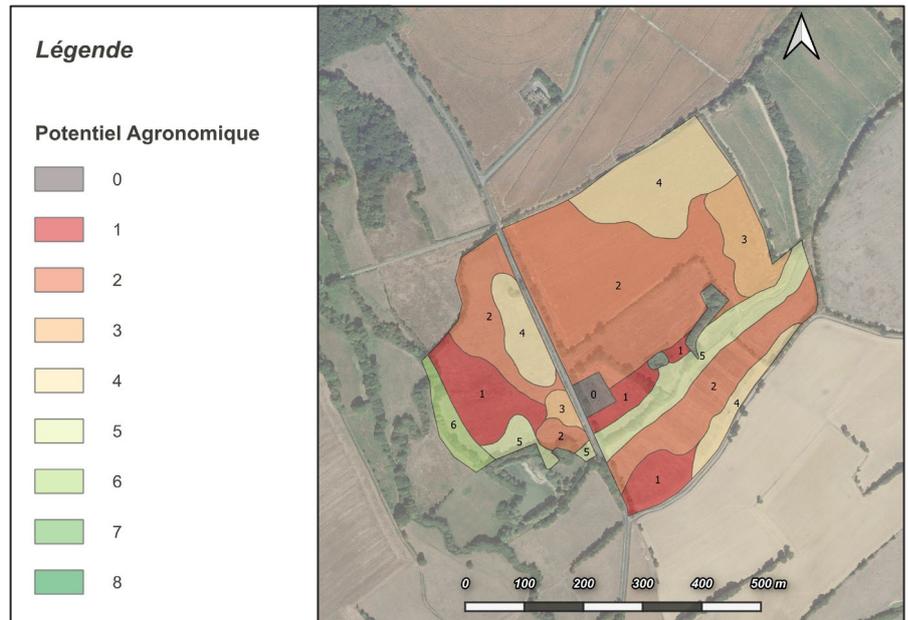
Résultats des études réalisées (2021-2023)

Potentiel agronomique

Le potentiel agronomique traduit la capacité d'un sol à produire des denrées agricoles. L'étude, réalisée par la Chambre d'agriculture du Loiret (45), démontre que les terrains visés par le projet ont globalement **un faible potentiel**. Ces résultats s'expliquent par la nature du sous-sol, qui riche en silex, vient compliquer les opérations agricoles.

On observe sur la carte ci-dessous, une majorité de terres avec un potentiel « médiocre » et « très faible ». C'est sans doute l'une des raisons pour laquelle une partie des terrains a été **abandonnée** et non reprise **en 2018**.

La note moyenne des terrains utilisés par la centrale photovoltaïque est de **2,38**.



Faune & Flore (biodiversité)

A l'exception des haies et des bosquets qui abritent un plus grand nombre d'espèces, (oiseaux en particulier), les résultats des études sur la biodiversité montrent, dans leur ensemble, que les enjeux identifiés sont **faibles**.

Les travaux devront démarrer en dehors de la période de nidification (mars à aout).

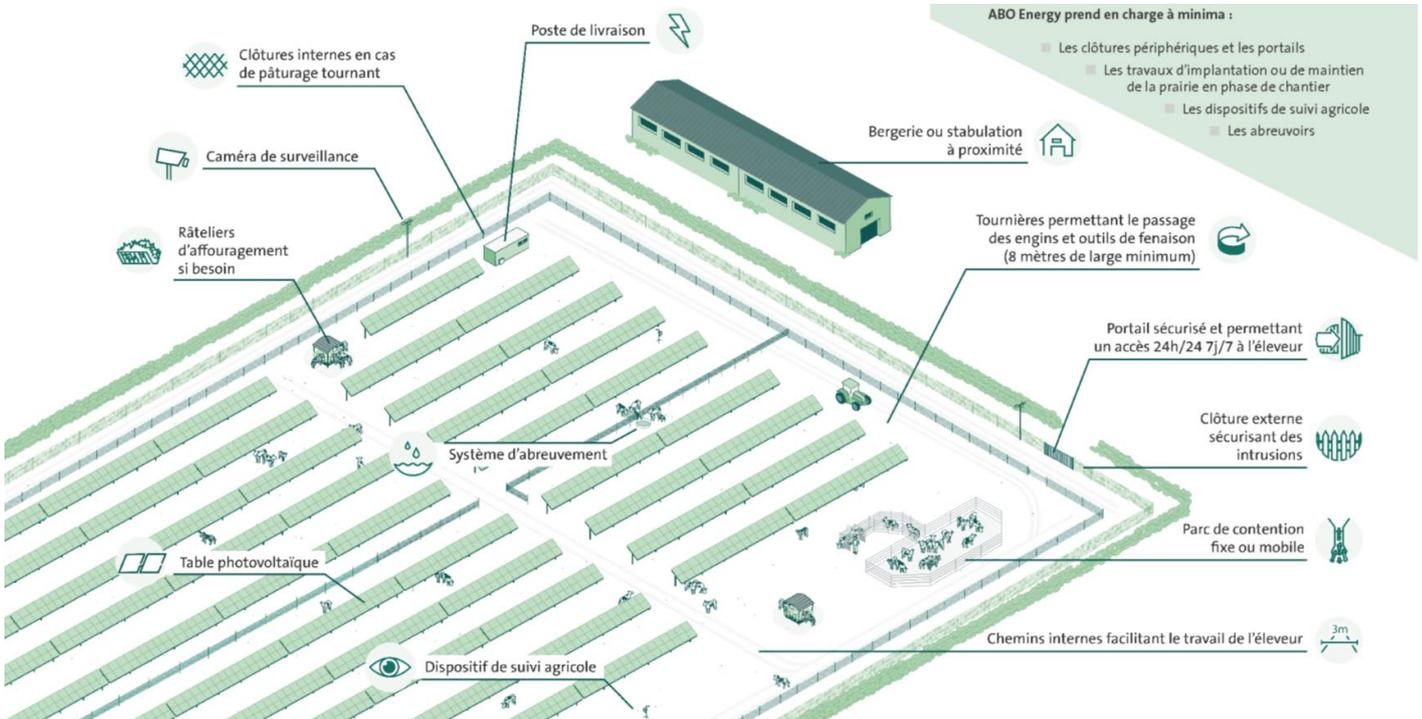


L'adéquation du projet d'énergie renouvelable avec son environnement local

Le projet de centrale solaire a été présenté en CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) en février 2025. **Un avis favorable a été rendu sur ce dossier.**

Cet avis couvre plusieurs aspects essentiels :

- La conception du projet elle-même,
- Le montant de la compensation agricole,
- Les modifications apportées au document d'urbanisme (PLUI de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye), visant à permettre sans ambiguïté l'implantation du projet photovoltaïque sur des terres à faible potentiel agricole.



Implantation de la centrale photovoltaïque



Données techniques de la centrale photovoltaïque

Puissance totale (MwC)	Environ 17 MwC
Inclinaison (°)	18 à 23 °
Azimut (°)	0 ° (Plein sud)
Espace entre les rangées	4 m
Production annuelle	environ 21 GWh/an
Consommation domestique	environ 10200 hab.

Le projet de centrale photovoltaïque d'Autry-le-Château a été conçu pour avoir le plus faible impact possible sur son environnement local.



Nous avons fait le choix de conserver l'intégralité des haies existantes, à l'exception de rares coupes (très localisées) pour permettre une bonne circulation des personnes et des engins dans le parc afin de pouvoir assurer un entretien optimal.

Le design évite les abords du cours d'eau intermittent qui traverse d'Est en Ouest le plus grand des blocs photovoltaïques. Cette mesure permet de préserver des secteurs qui ont été identifiés lors des études comme des zones humides. Les équipements et aménagements y sont donc limités.

Enfin, afin d'intégrer le projet dans la trame bocagère existante, environ 1 200 ml de haies seront plantés et/ou restaurés, ce qui renforcera les fonctionnalités écologiques du site.

Les prochaines échéances (2025/2026)

- Dans le courant de l'automne, la MRAE (Missions Régionales d'autorité environnementale) devrait pouvoir rendre un avis et/ou des recommandations sur le projet de centrale photovoltaïque.
- **Une enquête publique pourrait avoir lieu d'ici la fin d'année 2025**, au plus tard obligatoirement avant la fin du 1^{er} trimestre 2026. Cette enquête publique permettra une nouvelle fois de recueillir vos observations sur le projet. Elle sera conjointe à la procédure de DP MEC DU (modification du document d'urbanisme) que nous avons initié avec les élus locaux et la Communauté de Communes de Berry Loire Puisaye.
- L'obtention du permis de construire pourrait ensuite survenir **dans le courant du second semestre 2026**.



« Le développement de projet d'énergie renouvelable est un métier passionnant et stimulant. Les rebondissements sont nombreux, il faut savoir s'adapter et écouter.

Ce que j'aime : trouver des solutions.

Je vous souhaite à toutes et tous, un bel été 2025, et vous retrouverai à la rentrée pour répondre à toutes vos éventuelles questions ! »

Quentin Monge, Responsable de projet

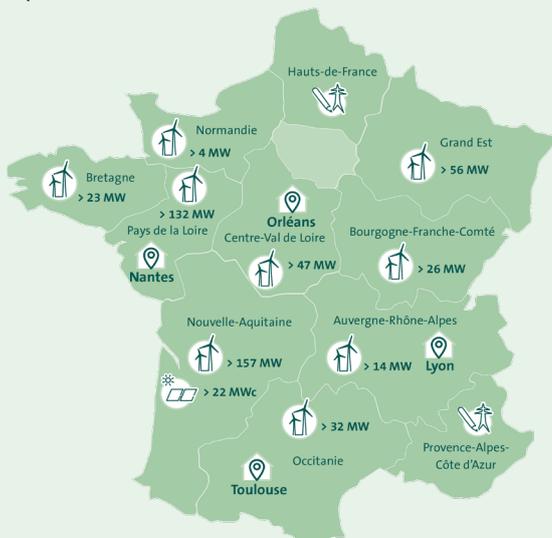


Retrouvez toutes les informations relatives au projet photovoltaïque d'Autry-le-Châtel sur notre site internet, en *flashant* avec votre téléphone le QR Code :



ABO Energy France

Avec son équipe de 180 personnes réparties dans quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Energy développe, construit et assure l'exploitation de projets et parcs d'énergies renouvelables sur tout le territoire français depuis 2002.



> **487 MW** développés et construits
> **209 MW** en construction ou prêts à construire



> **1,6 GW** projets en développement



Responsable du projet :

Quentin MONGE

Tél. : 07 88 81 56 15

quentin.monge@aboenergy.com



Responsable Dialogue Territorial :

Nicolas CITTI

Tél. : 07 07 82 97 35

nicolas.citti@aboenergy.com

ABO Energy

www.aboenergy.fr